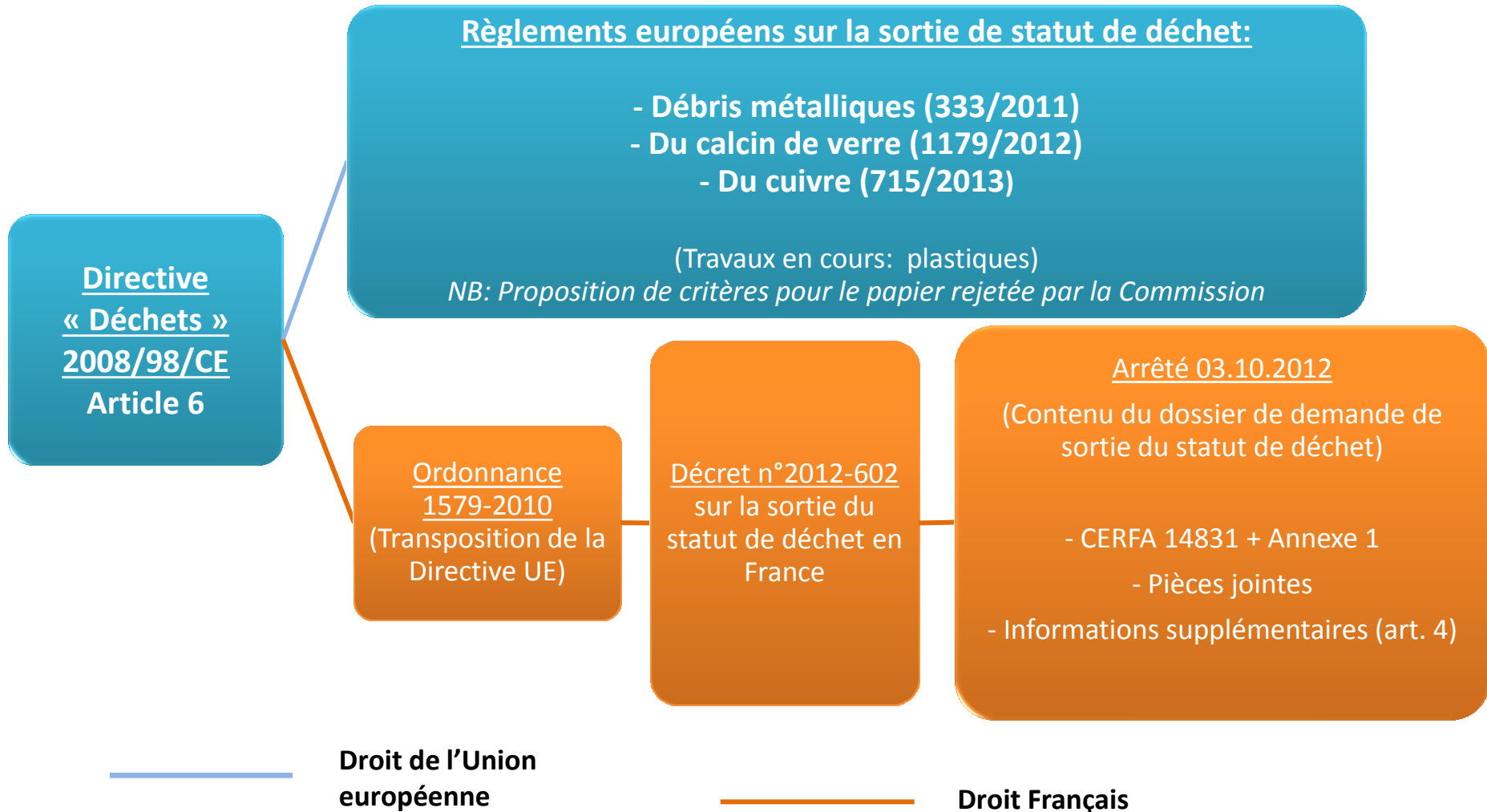


SORTIE DU STATUT DE DÉCHET DES RÉFRACTAIRES RECYCLÉS: LE DOSSIER AVANCE

Hôtel Sofitel Marseille – 17 Juin 2015

Sortie du Statut de Déchet Cadre Règlementaire Général



Directive 2008/98/CE relative aux déchets – Art. 6 ‘Fin du statut de déchet’

« Certains déchets cessent d’être des déchets au sens de l’article 3, point 1, lorsqu’ils ont subi une opération de valorisation ou de recyclage dans une ICPE et répondent à des critères spécifiques »

- ✓ **Opération de recyclage ou de valorisation dans une ICPE**
 - ✓ **Critère spécifiques**
 - ✓ **Conditions pour sortir du statut de déchet**

Décision 2012-602 – Procédure de sortie du statut de déchet

❑ Art. L.541-4-3 Code de l'Environnement – Conditions de sortie du statut de déchet

- Avoir subi une opération de valorisation dans une ICPE
- Répondre à des critères permettant de remplir 4 conditions :
 1. *La substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques*
 2. *La substance ou l'objet répond à l'existence d'une demande, d'un marché*
 3. *La substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation en vigueur*
 4. *La substance ou l'objet n'entraîne aucune conséquence nocive sur l'environnement ou la santé humaine*

❑ Art. D.541-12-5 Code de l'Environnement – Critères permettant de remplir les conditions

- Etablis par Règlement adopté par le Conseil de l'Union européenne (débris métalliques, calcin de verre, cuivre) ; **ou**
- Etablis par les autorités compétentes en vertu des articles D.541-12-6 à D.541-12-12 du Code de l'environnement

Evolutions depuis la dernière journée AFOCO :

- ❖ Arrêté Ministériel du 29 juillet 2014 fixant les CSSD pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme combustibles
- ❖ Projet de CCSD pour les granulats du BTP pour un usage routier
- ❖ Projet de CCSD pour des usages comme combustible
- ❖ Réflexions règlementaires du MEDDE:
 - **Officialiser** la jurisprudence affirmant qu'une **installation de production qui utilise un déchet comme matière première ne produit pas de déchet**
 - **Clarifier** le statut des **matières sortant d'une opération de valorisation complète de déchets pour usage identique à l'usage initial**
 - **Supprimer l'obligation de fournir une attestation de conformité**
 - **Supprimer procédure de SSD au niveau local**

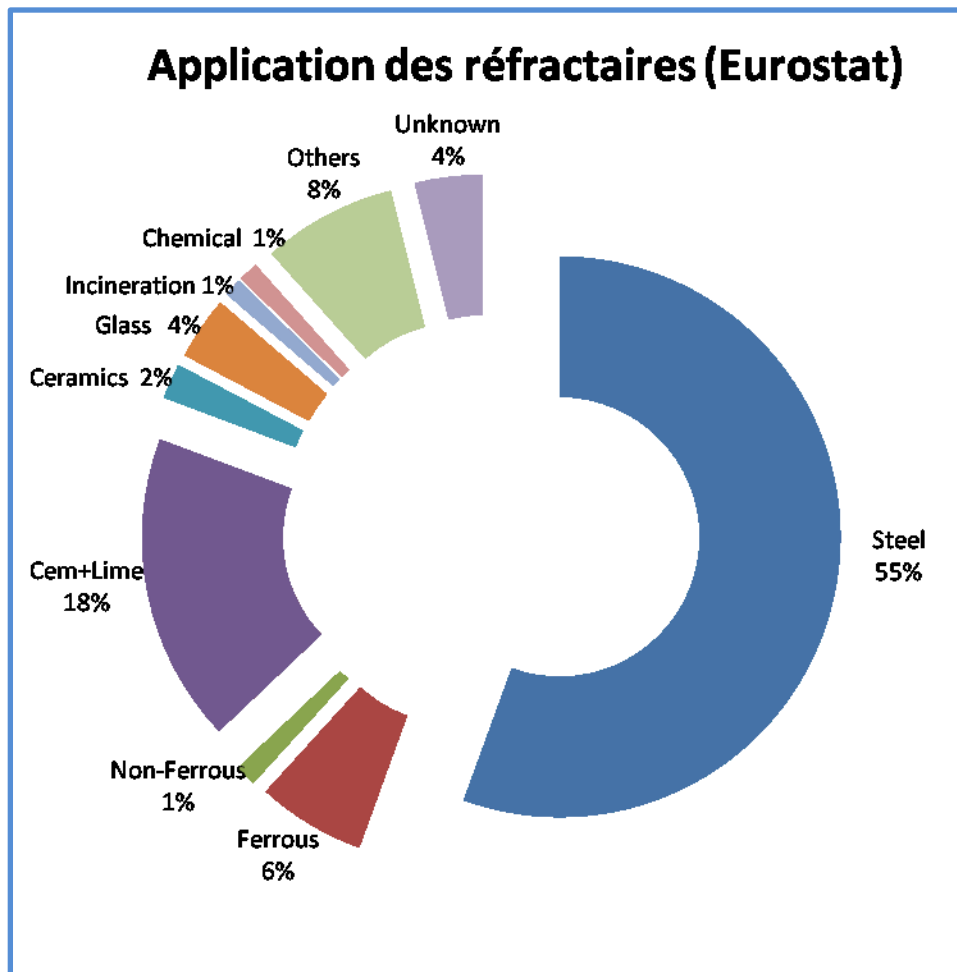
Sortie du Statut de Déchet Cas des Réfractaires Recyclés

Une grande variété d'applicat

Production Annuelle de Réfra (Europe)

- 4,8 Millions de Tonnes
- 60% façonnés – 40% non-façon

Chiffre d'Affaires : 4 Milliards €



Sortie du Statut de Déchet

Cas des Réfractaires Recyclés

...pour des enjeux aussi bien environnementaux qu'économiques !!

- Favoriser la commercialisation des produits recyclés, participant au bien-être économique et environnemental
- Renforcer le marché du recyclage en levant certaines contraintes réglementaires
- Répondre aux attentes des clients réticents à acheter des déchets
- Améliorer l'image des matières premières recyclées
- Faciliter les transferts transfrontaliers et la liberté de circulation des marchandises (« L'Europe du recyclage »)
- Réduire la consommation des ressources naturelles et matières premières

Sortie du Statut de Déchet

Cas des Réfractaires Recyclés

... avec une démarche appuyée par une maîtrise du processus

- Garantie d'un produit de qualité équivalente à une MP vierge
- Conformité à un cahier des charges spécifique
- Installations de valorisation encadrées par la réglementation
- Filières éprouvées
- Système de gestion de la qualité certifié

Sortie du Statut de Déchet

Dépôt d'un dossier par l'AFOCO

- En Décembre 2014, l'AFOCO a déposé auprès du MEDDE un dossier de demande de sortie du statut de déchet pour les réfractaires valorisés en ICPE.

- Les réfractaires valorisés remplissent les conditions prévues par la réglementation européenne puisque:
 - ✓ **Le déchet est utilisé à des fins spécifiques**
 - Réintroduction dans la fabrication de réfractaires
 - Valorisation en laitiers synthétiques/additifs sidérurgiques
 - Valorisation en liants et additions cimentières
 - Valorisation en granulats pour le BTP

 - ✓ **Le déchet est intégré à une demande, un marché**
 - Marchés établis de longue date
 - Hausse constante et soutenue de la demande depuis 2005

Sortie du Statut de Déchet

Dépôt d'un dossier par l'AFOCO

- ✓ **Le déchet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation qui lui est applicable**
 - Exigences techniques: Respect du cahier des charges du client (composition, granulométries souhaitées, humidité, teneur en fines...)
 - Législation et norme applicable: MPS traitées comme des matières premières d'origine non-soumises à un enregistrement REACH ou CLP, ni à un quelconque marquage CE

- ✓ **L'utilisation du déchet n'entraîne pas de conséquence néfaste pour l'environnement ou la santé humaine**
 - Réduction du taux de mises en décharges (préservation du sous-sol)
 - Réduction des émissions de CO2 (transport , exploitation minière)
 - Réduction des coûts énergétiques et des émission de CO2 en production
 - Préservation des matières premières et des ressources naturelles (développement durable)

Sortie du Statut de Déchet Opportunités – Menaces

En Avril 2015, dans le cadre de l'instruction du dossier déposé par l'AFOCO, une première **réunion technique** s'est tenue au MEDDE avec l'ensemble des membres du groupe de travail.



Nous en avons fait l'analyse suivante, sur 3 critères :

Représentativité de la filière

Force

Filière bien représentée

Faiblesse

La diversité des champs d'activités et le petit nombre d'acteurs complexifient la démarche.

Menace

Etre rattaché à une activité non compatible

Opportunité

l'Ensemble de la filière est dirigé par le B to B. Uniquement des clients professionnel.

Caractère technique et pédagogique

Force

Dossier très complet
techniquement

Faiblesse

Dossier peu intelligible par
la commission composée
aussi de non-spécialistes.

Menace

Mauvaise interprétation de
nos intentions

Opportunité

Sortir de notre cadre
technique et entrer dans
l'ère de la communication.
Cela bénéficiera à nos
activités en général.

Caractère exhaustif du dossier

Force

Processus identique chez tous les acteurs.

Collecte, tri, caractérisation des déchets à l'entrée des ICPE, criblage, concassage

Faiblesse

Ce socle commun se divise au niveau du produit fini, entre verrerie et sidérurgie: seuils d'analyses différents.

Menace

Nous proposons 1 tableau de seuil par activité.

Opportunité

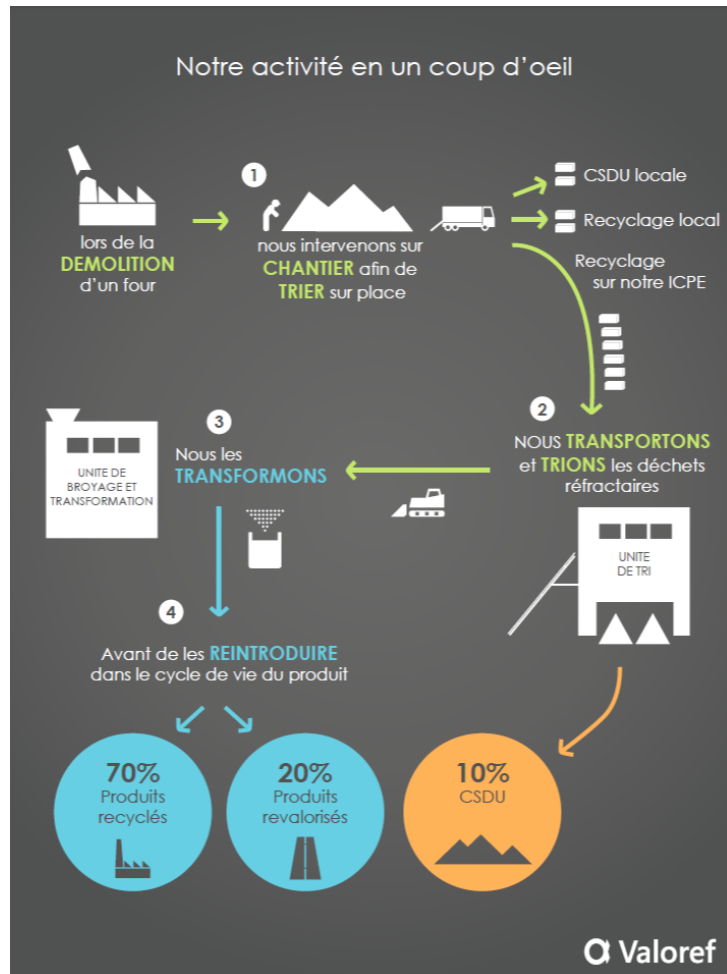
La démarche est ouverte à de nouveaux marchés.

Et après?

- Retour attendu du MEDDE qui doit statuer sur la position du Ministère vis-à-vis de l'exemption d'enregistrement au titre du règlement REACH
- Le dossier déposé par l'AFOCO sera présenté à la Commission Consultative **en septembre 2015**, qui rendra un premier avis, ainsi qu'un projet d'arrêté ministériel fixant les critères de sortie du statut de déchet. (Délai: 7 à 8 mois)
- L'avis de la Commission Consultative sera ensuite transmis à la Commission Européenne (Délai: 3 mois)
- Le MEDDE et la Commission Consultative adopteront/rejetteront le projet d'arrêté ministériel

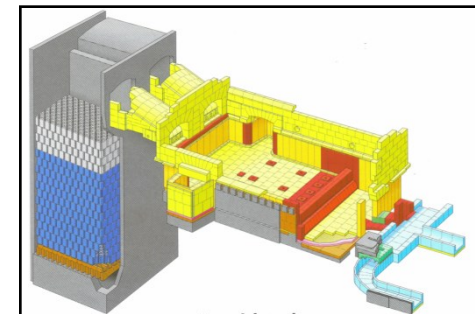


La route est encore longue ... mais le dossier est en bonne voie.



Proposition seuils	
COMPOSÉS	Teneur max mg/kg de matière sèche
As ₂ O ₃	XX
XX	
XX	
PbO	XX
XX	
XX	XX
XX	
XX	XX
XX	
XX	
XX	

Une communication didactique



...pour des enjeux aussi bien environnementaux qu'économiques !!

- ❑ Favoriser la commercialisation des produits recyclés, participant au bien-être économique et environnemental : **Absolument**
- ❑ Renforcer le marché du recyclage en levant certaines contraintes réglementaires : **Ou en en ajoutant**
- ❑ Répondre aux attentes des clients réticents à acheter des déchets : **Absolument**
- ❑ Améliorer l'image des matières premières recyclées : **Augmenter la visibilité**
- ❑ Faciliter les transferts transfrontaliers et la liberté de circulation des marchandises (« L'Europe du recyclage ») : **Pas flagrant au vu du caractère national de la démarche. Les barrières risquent d'être fermées si les critères ne sont pas harmonisés.**

... de nouveaux enjeux économiques :

- Mettre la barre qualité/environnement haute pour limiter l'accès à ce marché aux « opportunistes »,
- Etre le premier pays à obtenir ce statut afin de ne pas se faire dicter les critères par d'autres pays,
- Avoir un dossier assez spécifique pour ne pas risquer d'être rattaché à une industrie qui ne serait pas la nôtre.

Cela demande des efforts :

- Augmenter notre visibilité dans le monde du recyclage - l'environnement,
- Continuer à élever nos standards de qualité,
- Renforcer la collaboration entre acteurs du marché.

Merci de votre attention !!